

CHAPITRE VII.

Quelques observations au sujet des asphyxies
par le grisou.

Les accidents de cette catégorie étant moins complexes que les inflammations, qui font d'ailleurs l'objet principal de notre travail, nous nous contenterons de quelques observations, renvoyant au tableau, chapitre VI, dont la lecture est instructive par elle-même.

Ces accidents ne sont pas négligeables; ils ont été, en effet, pendant la période considérée, au nombre de 36, dont 21 dans les dix premières années, 15 dans les neuf dernières.

Tous mortels, ils ont causé la mort de 40 ouvriers, dont 23 dans la première décade, 17 au cours des neuf dernières années.

Ici, comme dans les inflammations, il y a deux points à considérer : la cause de l'accumulation, et l'accident en lui-même, c'est-à-dire la pénétration ou la présence dans le milieu asphyxiant.

Les accumulations se sont, dans un bon nombre de cas, produites pendant les interruptions du travail.

On ne saurait trop insister sur la nécessité de maintenir une bonne ventilation en tout temps et de ne pas négliger les points où se font des travaux de « remise de veine », de percement de faille, etc.

Ces derniers travaux doivent toujours être ventilés avec soin, même s'ils sont de peu d'importance et de durée. Plusieurs accidents sont, en effet, survenus dans des travaux

de ce genre, même sans qu'il y eût eu interruption ou chômage.

La présence du grisou s'est aussi, dans certains cas, manifestée lors de l'atteinte de travaux abandonnés depuis un certain temps. Ce sont là toujours des moments dangereux, où la plus grande prudence s'impose.

Dans quelques cas, l'invasion du grisou s'est produite par des causes fortuites qu'on ne peut éviter d'une façon absolue.

Quant à la présence des ouvriers dans ces accumulations dangereuses, outre quelques cas où elle a eu lieu inopinément et où l'accident devait en quelque sorte fatalement se produire, il faut noter : D'abord quelques imprudences manifestes, dues, plusieurs fois, au désir des ouvriers de rentrer en possession de leurs outils ou d'autres objets laissés dans les endroits suspects; ensuite, assez fréquemment, l'excès de zèle, conduisant à la témérité, de la part d'ouvriers, plus souvent de porions, voulant pénétrer malgré tout, après avoir abandonné leurs lampes, à front des chantiers envahis, soit pour rétablir l'aérage, chasser le grisou, ou simplement se rendre compte de la situation.

Dans deux circonstances, des ouvriers ont péri, victimes de leur dévouement, en cherchant, avec une abnégation téméraire mais admirable, à sauver leurs compagnons de travail.

Pour éviter ces divers accidents, on ne peut que recommander une extrême prudence, surtout à l'égard des chantiers où le travail est suspendu.

On peut noter que plusieurs des accidents auraient été évités si l'on avait eu à sa disposition, à cette époque, des *appareils respiratoires* qui auraient permis de pénétrer sans danger dans les milieux irrespirables et d'y exécuter quelques travaux, généralement fort simples et de peu de durée, pour le rétablissement de l'aérage.

Dans trois cas, les numéros 5, 13 et 32, l'accident est survenu par suite de ce qu'un jeune ouvrier s'est égaré dans les travaux et a pénétré ainsi inopinément dans un endroit abandonné, infesté de grisou.

Outre qu'il importe de ne pas exposer de jeunes ouvriers à de pareilles erreurs, on ne saurait trop recommander de barrer soigneusement et efficacement tous les endroits où la pénétration peut être une cause de danger.

Nous dirons aussi, à propos d'un des accidents signalés, le n° 5, où la constatation de la disparition de la victime a été tardive, que le contrôle du personnel doit être tel que la disparition d'un ouvrier ne puisse jamais passer inaperçue.

Dans un des cas (n° 34), où un ouvrier a péri à la recherche d'un outil, le dit ouvrier était muni d'une lampe électrique.

Il va de soi qu'avec de tels appareils d'éclairage, qui ne donnent aucune indication sur l'état de l'atmosphère, il est éminemment imprudent de s'aventurer dans des endroits suspects, surtout quand, — c'était le cas ici, — cet endroit est bien et dûment signalé comme tel par un barrage.

Cet inconvénient des lampes électriques de n'avertir aucunement en cas de pénétration dans un milieu asphyxiant, est aussi mis en lumière par l'accident n° 22.

BRUXELLES, mars 1910.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE I. — Introduction. — Division de notre travail	517
CHAPITRE II. — Quelques données statistiques	520
CHAPITRE III. — Les inflammations de grisou et de poussières de 1891 à 1909	533
CHAPITRE IV. — Examen spécial de quelques cas d'inflammations dans ces dernières années	576
CHAPITRE V. — Considérations relatives aux accidents relatés dans les chapitres III et IV :	
A. Inflammations par les lampes à flammes :	
I. Inflammations par les lampes à feu nu	623
II. Ouverture des lampes de sûreté	624
III. Ruptures de verres	626
IV. Lampes défectueuses ou détériorées	627
V. Lampes sans déficiences spéciales, mais d'un degré de sûreté insuffisant.	628
B. Inflammations par les lampes électriques (VI)	630
C. Inflammations par les explosifs :	631
VII. Inflammations par coups de mines chargées de poudre noire	633
VIII. Inflammations par coups de mines chargées d'explosifs brisants	635
IX. Inflammations par la mèche	638
X. Mise à feu d'explosifs à l'air libre	638
XI. Inflammations pour des causes diverses ou inconnues.	639
D. Quelques enseignements donnés, par les cas d'inflammations examinés, sous le rapport de la production de mélanges inflammables. — Le danger des poussières	641
CHAPITRE VI. — Les asphyxies par le grisou en dégagement normal (sans inflammation) de 1891 à 1909.	647
CHAPITRE VII. — Quelques observations au sujet des asphyxies par le grisou	660